

Le Mans, le 18 août 2020

## Sécheresse en Sarthe

### Mesures de restriction des usages de l'eau

Au 18 août 2020, **4 bassins versants sont en Alerte (Anille-Veuve- Tusson, Dué-Narais et Vaudelle-Merdereau-Orthe, Vive-Parence) et 4 bassins versants sont en situation d'Alerte Renforcée (Affluents de la Sarthe Médiane, Argance, Aune, Vaige-Taude-Erve).**

Des mesures de restrictions ou d'interdictions des usages de l'eau s'appliquent sur ces bassins. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs, ...). Elles sont présentées au sein de l'article 7 de l'arrêté cadre sécheresse, du 30 juin 2020.

Par ailleurs, **le seuil de vigilance est atteint sur les bassins-versants de la Braye, de la Gée, du Loir et de la Vègre.**

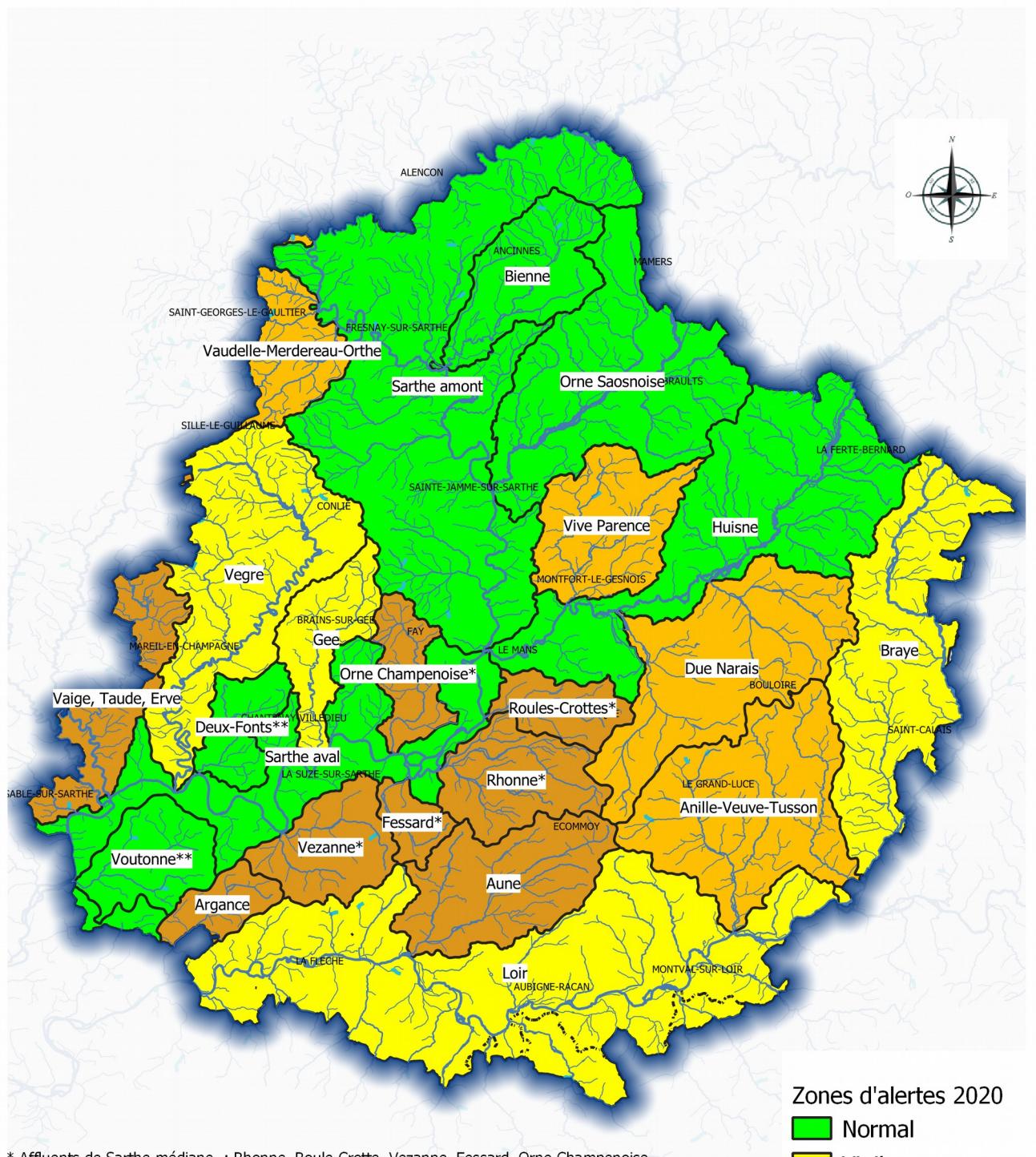
Sur ces bassins, il est demandé à chacun de maintenir l'attention aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ces bassins pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe : [www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)

# Communiqué de presse

Situation au 18 août 2020 des zones d'alertes par rapport aux seuils de l'arrêté cadre sécheresse du 30 juin 2020



\* Affluents de Sarthe médiane : Rhonne, Roule-Crotte, Vezanne, Fessard, Orne Champenoise

\*\* Zones d'alertes Deux-Fonts et Voutron identiques